

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit: **KLEIBERIT 531.4**

- Composante: A

- UFI: YJSY-DOPP-A003-8HEE

- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées

Réserve aux utilisateurs professionnels.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.

2, rue Thomas Edison

67450 Mundolsheim

France

- Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0

Fax: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

Fax: +49 7244 700 152

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre antipoison de Belgique pour le compte du Ministère de la Santé publique

+352 8002 5500 Centre antipoison Belgique pour le Luxembourg

Tox Info Suisse (anglais, allemand, français)

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2. Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 1)

Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Indications complémentaires:

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable

- **vPvB:** Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane: Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

· N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	30-40%
CAS: 770-35-4 EINECS: 212-222-7	Phénoxypropanol Eye Irrit. 2, H319	≥3-≤5%
CAS: 933999-84-9 Reg.nr.: 01-2119463471-41-XXXX	Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane Repr. 1B, H360F; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥1-≤3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
prévoir un plan d'urgence pour les rejets afin de minimiser les effets
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Dermique DNEL long terme 0,75 mg/kg (non spécifié)

Inhalatoire DNEL long terme 4,93 mg/m³ (non spécifié)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane

Dermique DNEL long terme 2,2 mg/kg (travailleur)

Inhalatoire DNEL long terme 3,88 mg/m³ (travailleur)

· PNEC

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

PNEC-eau douce 0,006 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,001 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,341 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,034 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,065 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 10 mg/l (non spécifié)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane

PNEC-eau douce 0,111 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,0111 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 2,29 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,229 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,223 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (non spécifié)

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: Filtre A

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants D Caoutchouc butylique - BR: ChemTek™ (0,7 mm)

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide

· Couleur:

Blanchâtre

· Odeur:

Faible, caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 4)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	200 °C
· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair:	>140 °C
· Température d'auto-inflammation	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Non déterminé
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique à 20 °C:	ca. 135.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,75 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2. Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)
Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane

Oral LD₅₀ 2.900 mg/kg (rat)
Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2. Informations sur les autres dangers** néant
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane: Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

LC₅₀ 1,2 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)
EC₅₀ 2,7 mg / l / 48h (daphnia)
EC₅₀ 9,4 mg / l / 72h (green algae - Scenedesmus capricornutum)

933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane

LC₅₀ 30 mg / l / 96h (tro)
LC₅₀ 23,1 mg / l / 48h (algue)

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 6)

EC₅₀ 47 mg / l / 48h (daphnia)

· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7. Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

· **IMDG**

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ADHÉSIFS)

· **IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

· **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

· **Classe**

LIQUID, N.O.S. (ADHESIVES), MARINE POLLUTANT

· **Étiquette**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

· **14.4. Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

LIQUID, N.O.S. (ADHESIVES)

· **14.5. Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:**

III

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6. Précautions particulières à prendre par**

l'utilisateur

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **No EMS:**

F-A,S-F

· **Stowage Category**

A

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 7)

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.

· **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **VOC - 2010/75/EU [g/L]: <1,0 g/l**

· **VOC - 2010/75/EU [%]: <0,10 %**

· **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** 0,00 %

· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications**

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 8.0 (remplace la version 7.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 531.4

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement

· Numéro de la version précédente: 7.0

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

F